

**DIRECTION DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
COMITE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Stratégie de relations mondiales du TDPC pour 2010-14

Révision 2013

Ce document est la version final du document présenté à la 29e session du Comité des politiques de développement territorial les 17-18 juin 2013 [GOV/TDPC(2013)5].

Le 5 juillet, une version révisée de la Stratégie de relations mondiales a été approuvée par procédure écrite [GOV/TDPC(2013)5REV2].

Le 15 octobre 2013, le Conseil a formellement approuvé le Plan de Participation du des politiques de développement territorial, en Annexe 2 du présent document.

Pour en savoir plus, veuillez contacter:

Joaquim Oliveira Martins (courriel : joaquim.oliveira@oecd.org, tél.: +33 1 45 24 88 53) ou
Jeanette Duboys (courriel : jeanette.dubois.org, tél.: + 33 1 45 24 76 27).

JT03349242

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

NOTE DU SECRÉTARIAT

1. Dans sa nouvelle Résolution sur les partenariats au sein des organes de l'OCDE (2012) [C(2012)100/FINAL], le Conseil a engagé chaque comité à actualiser sa stratégie de relations mondiales et à définir un plan de participation destiné à encadrer, sur le long terme, la participation des non-Membres à ses travaux. Le présent document constitue le projet de stratégie de relations mondiales actualisée et révisée du Comité des politiques de développement territorial (TDPC). Il a été rédigé en réponse à la résolution du Conseil et s'accompagne d'un projet de plan de participation (annexe 1) qui sera présenté au Conseil. Il est conforme aux priorités stratégiques de l'OCDE et a été rédigé compte tenu des succès et des enseignements tirés de la stratégie approuvée par le Comité des politiques de développement territorial en 2010 [GOV/TDPC(2010)17].

2. Ce document propose un cadre structuré permettant d'entamer un dialogue avec des pays non-Membres partageant des valeurs communes avec l'OCDE, et donne au Comité la possibilité de recourir à divers dispositifs pour associer les pays partenaires sur le long terme. Les objectifs sont les suivants :

- préserver et renforcer la pertinence et l'impact des résultats du PTB dans un monde où les interconnexions ne cessent de croître à l'échelle internationale ;
- maintenir la qualité élevée et l'axe des débats menés au niveau du Comité ; et
- répondre à une demande mondiale croissante en compétences spécialisées en matière de politique de développement régional, rural et urbain, tout en ménageant la possibilité d'instaurer un apprentissage mutuel et une approche progressive de l'engagement.

L'impact de la Résolution du Conseil

3. Dans sa nouvelle Résolution sur les partenariats au sein des organes de l'OCDE (2012) [C(2012)100/FINAL], le Conseil a demandé à tous les comités d'actualiser leur stratégie de relations mondiales afin d'accroître la qualité, la pertinence et l'impact des travaux de l'Organisation, et donc sa capacité à accomplir son mandat tel que défini dans la Convention relative à l'OCDE. La Résolution comporte de nouvelles règles de participation des non-Membres aux travaux des comités de l'OCDE. Ces règles sont plus souples et compatibles avec la stratégie d'ensemble de l'Organisation en matière de relations mondiales. Elle reconnaît l'importance qu'il y a à assurer la participation des non-Membres aux travaux des organes de l'OCDE selon le principe de l'intérêt mutuel, ainsi que la nécessité d'encourager la coopération afin de renforcer l'influence des travaux de l'OCDE et sa contribution à la formulation des programmes d'action internationaux.

4. Afin que les stratégies de relations mondiales des comités de substance restent pertinentes et que leurs Programmes de travail et Budgets reposent sur des stratégies à jour, la Résolution invite l'ensemble des comités à réviser leur stratégie tous les deux ans lorsqu'ils préparent leur programme de travail biennal. Elle précise également que les comités qui souhaitent associer un ou plusieurs pays non-Membres à leurs travaux doivent élaborer un Plan de participation fondé sur leur stratégie de relations mondiales et le soumettre pour approbation par accord mutuel.

5. La nouvelle résolution est conforme à la Stratégie de l'OCDE pour le développement, qui encadre elle aussi les relations de l'Organisation avec ses économies partenaires et oriente sa contribution au processus de développement. Si la Stratégie de l'OCDE pour le développement concerne la nature et la raison de l'engagement avec les non-Membres, la résolution et la Stratégie de relations mondiales de l'OCDE portent au premier chef sur les acteurs et les modalités de l'engagement.

2. Contexte

6. Les crises économiques et financières qui se succèdent depuis plusieurs années illustrent de manière saisissante les liens d'interdépendance qui unissent les économies du monde entier. Alors que des pays et des régions à tous les stades de développement tentent aujourd'hui de se redresser, ils ont besoin de conseils sur la meilleure manière de gérer les effets résiduels à long terme de la crise, notamment la hausse du chômage (en particulier chez les jeunes), les tensions qui pèsent sur les budgets nationaux et infranationaux, ainsi que le renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes demandé par les citoyens et les entreprises.

7. Les bouleversements qui ont récemment secoué le paysage économique mondial et les transformations politiques qui ont balayé les pays de la région MENA démontrent clairement le niveau d'interconnexion existant entre les différents pays et régions, mais aussi entre leur situation économique et sociale respective. La prospérité des pays de l'OCDE dépend par ailleurs aujourd'hui autant d'événements qui surviennent à l'extérieur de la zone de l'Organisation que de ce qui s'y passe à l'intérieur. La qualité et la fiabilité des orientations stratégiques que l'OCDE adresse à ses membres seront de plus en plus jugées selon leur utilité pour guider la coopération, l'investissement et les politiques à l'égard des pays en développement, des économies émergentes et des pays du G20.

8. Par ailleurs, en tant qu'enceinte de premier plan où les responsables de l'élaboration des politiques se réunissent suivant une démarche multidisciplinaire, et face aux défis que posent les crises économiques, budgétaires et de gouvernance, l'OCDE assume un rôle de plus en plus visible et actif dans les travaux du G20. À la suite du Sommet de Pittsburgh de 2009, l'Organisation a été chargée de contribuer, sur le fond, à plusieurs domaines, dont la corruption, l'emploi et la politique sociale, les mesures à prendre pour instaurer une croissance robuste, durable et équilibrée, l'investissement et les

échanges. Cette nouvelle mission témoigne de la nécessité, pour l'OCDE et ses organes subsidiaires, de prendre en compte plus systématiquement les économies émergentes dans ses travaux.

9. De plus, la participation des pays partenaires aux activités du Comité cadrerait avec son mandat pour 2010-14 et viserait essentiellement à rendre plus efficaces les politiques régionales de nature à améliorer le bien-être et les conditions de vie dans *tous* les types de régions.

Pourquoi associer les pays partenaires aux travaux du Comité des politiques de développement territorial ?

10. Associer les non-Membres aux questions du développement régional présente un intérêt aussi bien pour les membres que pour les pays partenaires, lesquels s'efforcent tous de se remettre des crises qui se sont succédé. Plus précisément, rallier la participation de pays partenaires partageant des convictions communes peut aider à consolider les résultats du Comité et à atteindre les priorités fixées à l'échelle de l'Organisation, notamment celles énoncées dans la Stratégie de relations mondiales et la Stratégie pour le développement :

- *en accroissant la diversité des expériences et des perspectives rassemblées dans le cadre de ses activités*, et notamment les examens thématiques et territoriaux. Certains pays partenaires pourraient faire profiter le Comité de la manière neuve et innovante avec laquelle ils abordent les politiques de développement régional et mettent en œuvre les réformes territoriales, du fait qu'ils ont dû réformer leurs systèmes de gouvernance relativement rapidement et procéder aux ajustements nécessaires en adoptant des méthodes innovantes ;
- *en permettant d'obtenir des résultats horizontaux plus solides pour les projets à long terme*, notamment en ce qui concerne l'urbanisation, le renforcement des capacités au niveau infranational, les finances infranationales, la gouvernance de l'eau, et en fournissant au Comité d'autres thèmes potentiels à étudier à l'avenir ; et
- *en faisant mieux comprendre le rôle essentiel de politiques régionales efficaces* pour promouvoir une vision des stratégies de développement qui soit plus globale et concerne plusieurs niveaux de gouvernance, par exemple en ce qui concerne l'investissement public, les résultats sur le plan social, la viabilité environnementale ou l'innovation.

4. Quels pays partenaires le Comité doit-il cibler pour son engagement ?

11. Ci-dessous figure la liste des catégories de pays non-Membres dont le Comité des politiques de développement territorial pourrait envisager de rechercher la participation dans le cadre de sa Stratégie de relations mondiales :

- ***Pays candidats à l'adhésion*** – si le processus d'adhésion de la Russie à l'OCDE est toujours en cours, plusieurs autres pays ont officiellement fait part de leur désir d'adhérer à l'Organisation¹. À la Réunion du Conseil au niveau des Ministres tenue en 2013, il a été convenu d'engager la procédure d'adhésion à l'égard de la Colombie et de la Lettonie, et de passer à l'étape suivante pour ce qui est du Costa Rica et de la Lituanie. Les pays invités à démarrer la procédure d'adhésion pourraient être ajoutés dans le Plan de participation. Dans ce contexte, afin d'intensifier le partage des connaissances, le Comité pourrait envisager de soumettre la politique régionale, rurale ou urbaine de ces pays à un examen par les pairs.

¹ Parmi ces pays figurent le Costa Rica et la Lituanie.

- **Partenaires clés** (*pays bénéficiant de l'engagement renforcé*) – Le Conseil considère l'engagement renforcé comme une étape fondamentale du processus consistant à transformer l'OCDE en une organisation plus diverse et plus ouverte. Au cœur de l'engagement renforcé figure la participation directe et active des cinq pays partenaires clés aux travaux des organes de l'OCDE. Le Comité des politiques de développement territorial a déjà approuvé sa stratégie relative à l'engagement des partenaires clés en 2010 [GOV/TDPC(2010)17]. Si ce dernier associe de plus en plus les partenaires clés à ses activités, il doit prendre des mesures plus résolues pour rallier la participation de l'Indonésie. Les plans de participation prévus pour chaque partenaire clé sont récapitulés à l'annexe 2. Ces pays ont été inclus dans le projet de plan de participation du Comité, même si leur participation ne nécessite plus l'approbation du Conseil.
- **Pays partenaires** (*autres pays non-Membres*) – L'association des pays partenaires dépend de la nature du dispositif d'engagement et reposera sur le principe de l'apprentissage mutuel. Il est proposé de recourir principalement aux programmes et projets régionaux pour associer un large éventail de pays partenaires souhaitant mettre en commun les enseignements et bonnes pratiques dégagés en matière de promotion du développement régional (voir section suivante).
- S'agissant des réunions du Comité et de ses réseaux (voir section suivante), il est proposé d'instaurer une stratégie d'engagement progressif et d'accorder la priorité à la demande des pays partenaires qui souhaitent participer aux réunions en qualité d'*invités* (tableau 1), en ciblant les pays partenaires qui participent activement et apportent une valeur ajoutée aux travaux de substance (en cours ou potentiels) menés dans le domaine de la politique de développement régionale. Cette catégorie rassemblerait les non-Membres qui contribuent à la base de données du Comité, offrent des possibilités de partage des connaissances et apportent un soutien financier non négligeable aux travaux de l'OCDE. Les travaux de substance pourraient consister à réaliser un ou plusieurs examens de pays, d'agglomérations, de la politique rurale ou en matière d'innovation ; à concevoir, en coopération avec le Comité, des rencontres ou produits communs ; ou à contribuer d'une autre manière à l'exécution de la mission du Comité. Il a déjà été proposé d'inclure la plupart des pays qui participent à l'heure actuelle aux activités de substance du Comité, ou ceux qui ont entrepris des démarches actives dans cette direction, dans le Plan de participation du Comité (annexe 1). Le Comité peut en outre décider, à une date ultérieure, d'étendre son engagement à d'autres pays dont on peut penser qu'ils apporteront à l'avenir un avantage mutuel manifeste par leur contribution, dans le domaine des compétences institutionnelles et stratégiques, au processus d'apprentissage par les pairs/de sensibilisation et d'élaboration de règles du Comité (les autres pays du G20, par exemple), qui partagent les mêmes valeurs et/ou qui sont des acteurs majeurs dans un domaine spécifique à l'échelle internationale.

Tableau 1. Critères proposés pour la participation des non-Membres aux travaux du Comité

<i>Types de participation</i>	<i>Critères proposés</i>
<i>Associé</i>	<p>Existence de partenariats avec des pays partageant des valeurs communes, suivant le principe de l'intérêt mutuel, attestée par :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une volonté et une capacité avérées de respecter/appliquer tout instrument juridique susceptible d'être mis au point par le Comité ; 2. une cohérence avérée des politiques et pratiques régionales, urbaines et rurales avec celles observées dans les pays Membres de l'OCDE. 3. une volonté et capacité, avérées dans le cadre d'un examen ou d'une évaluation par les pairs, de nouer un dialogue sur les politiques régionales et de respecter/d'appliquer tout instrument mis au point à l'avenir par le Comité. Le Comité utilisera les examens par les pairs de la politique régionale, urbaine ou rurale comme outil de comparaison pour asseoir le dialogue sur les politiques à suivre dans le domaine du développement régional dans les pays désireux d'obtenir le statut d'Associé auprès du Comité ; 4. le respect de tous les critères que doivent remplir les participants aux travaux du Comité (ci-après) ; 5. la présence du nombre approprié d'associés au sein du Comité. <p><i>Redevance proposée : 50 000 EUR (10 600 EUR alloués au budget central de l'Organisation, le reste étant affecté au budget du Comité)</i></p>
<i>Participant</i>	<p>Existence de partenariats servant un intérêt mutuel, au regard :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. de l'aide considérable apportée à l'exécution du mandat et du programme de travail du Comité (ou de l'organe subsidiaire concerné) et à la mise en commun des bonnes pratiques par l'échange de connaissances institutionnelles et stratégiques ; 2. de leurs effets sur la croissance économique et/ou la prospérité des Membres, considérés à l'échelle nationale, régionale, locale ou mondiale. 3. du nombre approprié de participants au sein du Comité. <p><i>Redevance forfaitaire : 10 600 EUR (alloués au budget central de l'Organisation)</i></p>
<i>Invité</i>	<p>Existence de partenariats servant un intérêt mutuel, au regard :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. de la participation active du pays partenaire aux travaux de substance (en cours ou potentiels) menés par l'OCDE dans le domaine du développement régional et de la valeur ajoutée qu'il y apporte. Cette catégorie inclurait les non-Membres qui participent activement aux travaux de substance, qui contribuent à la base de données de l'OCDE, qui offrent des possibilités d'apprentissage mutuel et de partage des connaissances et qui, dans de nombreux cas, apportent un soutien financier considérable aux travaux de l'OCDE. Le Comité peut également décider d'associer d'autres pays dont on peut penser qu'ils apporteront à l'avenir un avantage mutuel manifeste par leur contribution, dans le domaine des compétences institutionnelles et stratégiques, aux processus d'apprentissage par les pairs/de sensibilisation et d'élaboration de règles du Comité (les autres pays du G20, par exemple), qui partagent des valeurs communes, et/ou qui sont des acteurs majeurs dans un domaine spécifique à l'échelle internationale. <p><i>La participation aux réunions du Comité en qualité d'invité n'exige aucune redevance.</i></p>

5. Modalités de l'engagement

12. Diverses modalités peuvent permettre au Comité d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie de relations mondiales qui est proposée ici. Pour ce qui est de l'engagement des non-Membres, il est globalement proposé de consolider la mise en œuvre de la Stratégie au cours du prochain biennium autour de trois axes principaux :

1. La participation aux réunions du Comité, de ses organes subsidiaires et de ses réseaux ;
2. La contribution aux travaux de substance par la participation aux activités du Comité, en particulier au Panorama des régions, aux bases de données relatives à l'action publique et aux projets horizontaux ;
3. Un engagement adapté à chaque pays : ateliers d'apprentissage mutuel/d'échanges, soutien à l'action publique sous la forme d'examens et soutien dans le domaine des données sous la forme d'indicateurs régionaux de la gouvernance ; partenariats et coopération institutionnels, activités de renforcement des capacités, conseils et apprentissage entre pairs.

a) Participation aux travaux du Comité et à ses réseaux

13. Si cela reste un outil important pour faire participer les pays partenaires aux activités du Comité, la participation aux réunions du Comité et de ses réseaux se limitera néanmoins à un nombre limité de pays partenaires, qui pourraient être sélectionnés en fonction d'une série de critères précis liés aux avantages mutuels et aux valeurs communes, ainsi qu'aux priorités globales des réunions (tableau 1).

14. La Résolution du Conseil de 2012 instaure une terminologie et des règles nouvelles sur la participation des non-Membres aux activités des organes officiels de l'Organisation. Les formes de participation précédentes (participant à part entière, observateur régulier, observateur ad hoc) ont été remplacées par de nouvelles options, couvrant trois niveaux : Invité, Participant et Associé (tableau 2). La Résolution simplifie les modalités de participation, l'objectif étant que les non-Membres puissent pleinement participer aux projets et aux organes directeurs correspondants.

Tableau 2. Vue d'ensemble des nouvelles formes de participation

Ancienne forme	Nouvelle forme
Observateur ad hoc	Invité
Observateur régulier	Participant
Participant à part entière	Associé

15. Conformément aux orientations données par le Conseil, on trouvera ci-dessous les différentes formes que peut prendre la participation des pays aux réunions du Comité et de ses organes subsidiaires.

Associés

- Le statut d'Associé aux travaux du Comité (anciennement « participant à part entière ») représente un engagement fort, qui suppose une participation proactive sur le long terme du non-Membre concerné. Le seuil applicable au statut d'Associé doit être placé suffisamment haut et ce statut ne doit être accordé que sur invitation, sur la base d'un ensemble de critères indiquant clairement pourquoi le Comité souhaite impliquer le pays dans ses travaux et traduisant l'intérêt stratégique à long terme de ces relations de travail.
- La Résolution du Conseil prévoit une première série de critères, mais le Comité est invité à définir ses propres critères. À partir de l'expérience passée et de l'importance de tous les instruments de l'OCDE conçus par le Comité pour déterminer dans quelle mesure les pays partagent les mêmes valeurs et souhaitent participer aux travaux du Comité, le tableau 1 présente les critères proposés pour obtenir le statut d'Associé auprès du Comité.

Participants

- Le statut de participant (anciennement « observateur régulier ») constitue une autre forme de participation pour des pays qui partagent les mêmes valeurs. Il est réservé aux pays qui ont clairement démontré l'avantage mutuel de leur participation aux travaux du Comité (sur invitation uniquement). Le statut de participant auprès du Comité peut être obtenu progressivement, dans le cadre d'un exercice d'apprentissage mutuel entre le pays concerné et le Comité, et par l'apport d'une contribution importante aux travaux de substance. Les critères proposés pour l'obtention du statut de participant sont présentés dans le tableau 1.
- En 2013, l'Afrique du Sud et le Maroc sont les deux pays inscrits sur la liste des *Participants* aux travaux du Comité. Le Comité pourrait renforcer le dialogue sur les politiques à suivre avec ces pays en vue de les inviter à obtenir le statut d'*Associé*, par exemple, en entreprenant des examens par les pairs de la politique régionale et du respect des futurs instruments du Comité. Il poursuivra sa démarche proactive en associant à ses travaux le Brésil et la Chine, qui pourraient obtenir à terme le statut de *Participant*, conformément à la stratégie d'engagement renforcé adoptée en 2010.
- En outre, le Comité pourrait envisager une participation plus active de l'Inde et de l'Indonésie en vue d'en tirer des avantages mutuels et des liens plus étroits entre les membres et ces pays. Cela pourrait lui permettre par la suite d'examiner en connaissance de cause la question du statut de participant, conformément à la stratégie d'engagement renforcé générale de l'OCDE. La participation de ces pays pourrait grandement contribuer à la réalisation de certains aspects du mandat du Comité, répondre aux attentes du Conseil et contribuer aux objectifs de sa Stratégie en matière de relations mondiales.

Tableau 3. Comparaison des pays participant aux travaux de certains comités de l'OCDE

Comité	Participants	Partenaires clés²
Produits chimiques	1	3
Gouvernance publique	5	2
Politiques de développement territorial	2	1
Pêcheries	4	0
Échanges	3	1
Investissement	2	1
Assurances et pensions privées	1	0
Marchés financiers	1	0
Concurrence	15	4
Affaires fiscales	5	3
Politique scientifique et technologique	5	3
Politique de l'information, de l'informatique et de la communication	8	4
Politique à l'égard des consommateurs	2	1
Acier	7	3
Politiques d'éducation	3	0
Statistiques	4	2
Nombre moyen par comité	4	2

Source : D'après le document du Secrétariat sur les relations mondiales de l'OCDE (2013).

Invités

- Enfin, des non-Membres pourraient obtenir le statut d'*invité* (anciennement « observateur ad hoc ») aux réunions du Comité, sans droits ni obligations autres que celle d'assister aux réunions et de participer aux débats le cas échéant. Même s'il n'est pas souhaitable que cette option se limite à une seule réunion, elle ne donne pas le droit d'être invité systématiquement. C'est la raison pour laquelle, même si le projet de plan de participation dresse une liste de pays que le Comité pourrait vouloir inviter à ses réunions, cette liste est considérée comme une liste stratégique à long terme. La présence de tel ou tel pays dans le plan de participation signifie, non pas que tous les pays proposés assisteraient à toutes les réunions du Comité, mais qu'il serait possible d'en inviter à certaines réunions.
- Les pays actuellement proposés dans le plan de participation pour le statut d'Invité participent (ou prévoient de participer) aux travaux de substance du Comité, sont sur la voie de l'adhésion ou présentent un fort potentiel en termes d'avantages mutuels (acteur important, par exemple).
- En outre, s'agissant des demandes futures de participation ad hoc aux travaux du Comité en qualité d'Invité et dans la mesure où il importe de bien cibler les débats pendant les réunions du

² Partenaires clés participant aux travaux du Comité en qualité de Participants (Actuellement : l'Afrique du Sud).

Comité, ce dernier pourrait : classer par ordre de priorité les invitations ad hoc à adresser aux pays partenaires suivant les critères proposés dans le tableau 1.

b) Participation aux travaux de substance du Comité

16. Le Comité pourrait vouloir étudier la possibilité de faire participer certains pays partenaires à des projets régionaux de fond, des bases de données et des projets horizontaux. La participation et les projets de ce type reposeraient sur une forte demande de la part des pays et des parties prenantes, et devraient présenter une valeur ajoutée pour le Comité et promouvoir ses activités tout en étant en accord avec les règles et procédures de l'organisation, y compris la résolution du Conseil sur les partenaires [C(2012)100].

c) Participation personnalisée en fonction des pays

17. Le Comité pourrait vouloir étudier la possibilité d'une participation à des activités spécifiques à certains pays, à la demande des pays et selon l'intérêt que présenteraient ces travaux pour le Comité. Parmi ces activités, on peut citer des ateliers d'échanges/d'apprentissage mutuel, une aide à l'élaboration des politiques publiques sous forme d'examens, une aide concernant les données, sous forme d'indicateurs relatifs à la politique régionale, de même que des partenariats et des systèmes de coopération à l'échelle institutionnelle.

18. Ces méthodes ne sont pas exhaustives ni incompatibles. Individuellement, elles peuvent aider le Comité à atteindre les objectifs de la Stratégie de relations mondiales, et ensemble, elles peuvent se renforcer.

19. En ce qui concerne les méthodes d'engagement b) et c), des informations concernant la participation possible des non-membres aux activités du Comité dans lesquelles ils sont impliqués, en accord avec les procédures reconnues par le Conseil, seront fournies au Comité lors de la préparation du programme de travail et budget. Au cours de l'exercice biennal, les informations concernant la participation des non-membres qui n'auront pas été incluses au début de l'exercice seront fournies aux membres en temps utile, afin de leur permettre d'émettre d'éventuelles observations.

RÉFÉRENCES

- GOV/TDPC(2010)17 Stratégie pour la définition du rôle et de la participation des non-Membres aux travaux du Comité des politiques de développement territorial.
- C(2012)100/FINAL Résolution du Conseil sur les partenariats au sein des organes de l'OCDE.
- C(2010)100/FINAL Approfondir l'engagement renforcé – Lignes directrices à l'intention des comités.
- C/MIN(2012)6 Stratégie de l'OCDE pour le développement.
- C/MIN(2011)6/FINA Vision d'avenir pour l'OCDE à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire.
- C/MIN(2012)10/FINAL Conclusions ministérielles RCM 2012.
- C(2011)3 Évaluation en profondeur du Comité des politiques de développement territorial (TDPC).
- GOV/TDPC(2009)1/FINAL Renewal of the Mandate of TDPC.
- C(2009)126 Proposition de révision du mandat du Comité des politiques de développement territorial.
- C(2005)158/FINAL Un cadre pour les relations de l'OCDE avec les non-Membres.
- C(2004)132/FINAL Résolution du Conseil relative à la participation de non-Membres aux travaux des organes subsidiaires de l'Organisation.
- CCNM(2009)1 Le programme de relations mondiales de l'OCDE 2009-2010.
- ECSS(2009)7 L'engagement renforcé et le modèle « OCDE plus ».
- ERC/RD(2009)3 2007-2008 PIR: Global Relations.

ANNEXE 1. PLAN DE PARTICIPATION PROPOSÉ

PLAN DE PARTICIPATION	
Organe de l'OCDE	Comité des politiques de développement territorial (TDPC)
Organes subsidiaires auxquels ce plan s'applique :	TOUS
Stratégie de Relations mondiales	Cote OLIS : GOV/TDPC(2010)17
	Approuvée le : 1 ^{er} décembre 2010
ASSOCIÉS	
Conditions	<p>Conformément à la Résolution du Conseil sur les partenariats au sein des organes de l'OCDE en date de 2012 [C(2012)100/FINAL], « les invitations en qualité d'Associés se fondent sur l'évaluation des politiques du demandeur et de son engagement envers les objectifs, les pratiques et les standards élevés de l'organe concerné, démontré par ces politiques et par son adhésion, au moins aux instruments juridiques définis à cette fin dans le Plan de participation ». Il est proposé que les délégués étudient les critères suivants pour obtenir le statut d'Associé auprès du Comité :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire la preuve de sa volonté et de sa capacité d'adhérer à tous instruments susceptibles d'être mis au point par le Comité et de les mettre en application. 2. Démontrer la cohérence avec les politiques régionales, urbaines et territoriales et les pratiques à ces niveaux en vigueur dans les pays membres de l'OCDE. <p>Le TDPC examinera la qualité des politiques et des institutions des pays candidats dans le domaine de la politique et de la gouvernance régionales, ainsi que leur volonté et leur capacité de respecter les instruments juridiques. À cet égard, le Comité privilégie l'approche consistant à réaliser un examen par les pairs de la politique régionale, urbaine ou rurale des pays souhaitant obtenir le statut d'Associé auprès du Comité afin d'utiliser cet examen comme outil de comparaison.</p>
Redevance	50 000 EUR

Associé	Organes pour lesquels vaut l'invitation³	Date d'approbation, compte rendu⁴	Échange de lettres
PARTICIPANTS			
Participant	Organes pour lesquels vaut l'invitation⁵	Date d'approbation, compte rendu²	Lettre d'acceptation
Maroc	Tous	C/M(2003)12, point 192	7 janvier 2005
Afrique du Sud	Tous	C(2009)10	6 février 2009
INVITÉS			
Invité	Organes et points auxquels le pays peut être invité⁶ :	Date d'approbation, compte rendu	
Bulgarie	Tous	Partenaire suggéré par le Comité à être invité à participer aux travaux de substance de l'OCDE dans le domaine du développement régional.	
Colombie	Tous	Pays candidat à l'adhésion	

3 Les invitations comme Associé valent pour l'organe invitant, ses organes subsidiaires, les organes conjoints, les réunions ministérielles et les Forums mondiaux, sauf stipulation contraire.

4 S'il y a lieu : les informations concernant la suspension ou le retrait du statut devraient figurer dans cette colonne.

5 Une invitation comme Participant s'applique à l'organe invitant et ses Forums mondiaux, et peut s'appliquer à ses organes subsidiaires et organes conjoints, ainsi qu'aux réunions ministérielles.

6 Une invitation en qualité d'Invité s'applique à une réunion précise de l'organe concerné ou de l'un de ses organes subsidiaires, ou à une réunion au niveau des Ministres, selon ce qui est prévu dans l'invitation. Elle peut s'étendre aux réunions d'organes conjoints, à condition que les organes constituants soient d'accord. Elle peut se limiter à certains points de l'ordre du jour.

Costa Rica		
Kazakhstan	Tous	Partenaire proposant de participer activement aux travaux de substance de l'OCDE dans le domaine du développement régional. Approbation selon la procédure écrite le 6 mai 2013.
Lettonie	Tous	Pays candidat à l'adhésion.
Lituanie	Tous	Compte tenu des décisions prise à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau Ministériel en 2013, une coopération et un échange mutuel pourraient être développés, notamment à travers un Examen territorial.
Fédération de Russie	Tous	Pays candidat à l'adhésion
Roumanie	Tous	Partenaire suggéré par le Comité à être invité à participer aux travaux de substance de l'OCDE dans le domaine du développement régional.
Ukraine	Tous	Partenaire proposant de participer activement aux travaux de substance de l'OCDE dans le domaine du développement régional. Approbation selon la procédure écrite le 6 mai 2013.

Les Invités cités ci-après sont conviés de façon récurrente à participer aux réunions d'un organe (ou d'un organe subsidiaire) depuis quatre ans ou plus, et ne sont pas proposés pour le statut de Participant⁷		
Invité	Organes	Motifs
PARTENAIRES CLÉS (POUR INFORMATION)⁸		
Partenaire clé	Invitation en tant que	Organes auxquels s'applique l'invitation⁹
Afrique du Sud	Participant	Tous
Brésil	Invité	Tous
Chine	Invité	Tous
Inde	Invité	Tous
Indonésie	Invité	Tous

7 À compter de l'adoption du présent plan de participation (2013) sous réserve de l'approbation du Comité des relations extérieur (CRE).

8 Les Partenaires clés (actuellement le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et l'Afrique du sud) peuvent être invités en qualité d'invité ou de participant sans l'approbation préalable du Conseil, mais doivent être mentionnés dans le Plan de participation pour information.

9 Une invitation en qualité de Participant s'applique à l'organe qui lance l'invitation et à ses Forums mondiaux, et peut s'appliquer à ses organes subsidiaires, organes conjoints et réunions au niveau ministériel.

ANNEXE 2. PLANS DE PARTICIPATION INDIVIDUELS AVEC LES PARTENAIRES CLÉS

PAYS	Prochaines étapes proposées pour la participation individuelle
AFRIQUE DU SUD	<ul style="list-style-type: none"> L’Afrique du Sud est le seul partenaire clé auquel le statut de <i>participant</i> aux travaux du Comité a été conféré. Elle assiste donc régulièrement, en cette qualité, à ses réunions et activités. Le Comité a entrepris plusieurs examens territoriaux en Afrique du Sud (<i>OECD Territorial Reviews: Cape Town, South Africa 2008, OECD Territorial Reviews: The Gauteng City-Region, South Africa 2011, Case Studies of Port-cities: Durban</i>). Compte tenu de ces antécédents, il est proposé que l’Afrique du Sud consolide cet engagement et obtienne le statut d’<i>associé</i> aux travaux du Comité.
BRÉSIL	<ul style="list-style-type: none"> Conformément à la stratégie d’engagement renforcé du TDPC, le Comité a intensifié le dialogue avec le Brésil, principalement en menant à bien un examen territorial. Dans le prolongement de ces travaux, les autorités ont engagé une réflexion sur un éventuel examen de la politique urbaine nationale. Il a également été question du Brésil dans le rapport sur la gouvernance de l’eau dans les pays d’Amérique latine et des Caraïbes et une réflexion est engagée en vue d’un examen de la gouvernance de l’eau dans ce pays. Sa participation régulière devrait faire avancer davantage les travaux en cours et à venir sur les questions stratégiques qui présentent un intérêt et des avantages mutuels. Il est proposé d’inviter officiellement le Brésil à devenir <i>participant</i> aux travaux du Comité. Parallèlement, il est envisagé de poursuivre l’engagement actif du Brésil dans les diverses activités du Comité en qualité d’invité, y compris les examens en cours et de suivi, les projets horizontaux et les travaux de collecte de données.
CHINE	<ul style="list-style-type: none"> Dans la suite de projets antérieurs, dont un examen de la politique rurale nationale et les travaux menés conjointement avec la CDRF au sujet de l’urbanisation, la dernière étape des négociations est en cours en vue d’un examen de la politique rurale nationale de la Chine. En outre, des villes chinoises pourraient participer au projet sur les villes d’Asie à croissance rapide. Des efforts vont être déployés pour que la Chine participe plus régulièrement aux réunions du Comité de manière à y obtenir le statut de <i>participant</i>. Il est également envisagé de poursuivre le partenariat avec la Chine dans diverses activités du Comité, y compris les examens, les projets horizontaux et les travaux de collecte de données, notamment pour le <i>Panorama des régions</i>.
INDE	<ul style="list-style-type: none"> Le dialogue avec l’Inde au sujet des politiques régionales et urbaines se fait plus ponctuel. Cela dit, une réflexion a récemment été engagée en vue de consacrer un examen territorial du corridor Mumbai-Delhi. Ce projet, qui revêt une importance capitale pour l’Inde, permettrait de resserrer la coopération. Des représentants indiens ont déjà pris part à plusieurs réunions du Comité et de ses groupes de travail, mais il conviendrait de nouer des rapports plus réguliers avec ce pays.
INDONÉSIE	<ul style="list-style-type: none"> Des représentants des autorités nationales et infranationales de l’Indonésie ont pris part à des rencontres organisées par le Comité, telles que la table ronde des maires et des ministres. Pourtant, par rapport aux autres pays partenaires, le dialogue entretenu avec l’Indonésie demeure limité. Pour renforcer la coopération, le Secrétariat propose d’inviter les représentants de l’Indonésie à la prochaine table ronde des maires et des ministres ainsi qu’à la réunion que le Comité tiendra au niveau ministériel en décembre 2013.